

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ

74230 THÔNES

Téléphone : 04 50 32 17 17

Télécopie : 04 50 02 19 30

 Site internet : www.ret.fr

 Contact : service-client@ret.fr

TARIFS en extinction pour les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie
TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL

en vigueur depuis le :

01/02/2023

Puissance souscrite	Réglage		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
3	15 A	-	10,79	11,89	/	/
6	30 A	10 A	13,37	14,96	13,41	15,23
9	45 A	15 A	15,75	17,84	15,97	18,39
12 **	60 A	20 A	18,16	20,74	18,52	21,55
15	-	25 A	20,27	23,34	20,92	24,55
18	-	30 A	22,57	26,14	23,28	27,52
24	-	40 A	27,83	32,38	28,88	34,33
30	-	50 A	32,78	38,32	33,68	40,34
36	-	60 A	37,61	44,14	38,31	46,18

Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)			
		kWh Base		kWh Heures Pleines	
		HT	hors TVA	HT*	hors TVA
Base	3 à 9	17,06	17,16		
	12 à 18	17,06	17,16		
	24 à 36	17,06	17,16		
Heures Creuses	6 à 9	14,23	14,33	17,91	18,01
	12 à 18	14,23	14,33	17,91	18,01
	24 à 36	14,23	14,33	17,91	18,01

ECLAIRAGE PUBLIC				
	Mensualités (en € / kVA)		Energie (en c€ / kWh)	
	HT	hors TVA	HT	hors TVA
Longues Utilisation	12,15	0,61	13,56	12,45
Courtes Utilisation	12,15	0,61	13,56	12,55

HT* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

hors TVA : inclus TICFE (0,1 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,28€/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

Heures Creuses : (code A) 20h-4h (code E) 23h-7h

Montants indicatifs de la		Tarif acheminement au		01/08/2022	
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%		Taux TVA : 5,5%		
	Option Base		Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT	
3	5,02	1,10	/	/	
6	7,27	1,59	8,29	1,82	
9	9,52	2,09	11,05	2,42	
12	11,77	2,58	13,81	3,03	
15	14,02	3,07	16,57	3,63	
18	16,27	3,57	19,33	4,24	
24	20,77	4,55	24,85	5,45	
30	25,27	5,54	30,37	6,66	
36	29,77	6,53	35,89	7,87	
Eclairage Public	Part Fixe	Part Variable par kVA			
	0,61	1,41			

1 Taxes :

Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 0,1 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021

Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

date de vigueur TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,28€/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17

géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT

Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 44,94 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € en standard ; avec supplément : 31,9 € en version

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 31,82 € ;

programmation 2 réglages : 47,36 € ; avec supplément : 31,96 € en version express sous 5 jours Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 26,65 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus